

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERRIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de Valeur Amé. liérée du Dixième District. Portant les Nos municipaux 209 et 311 rue Sud Télémaque, entre les rues Palmyre et Banks.

Theodore A. Beck vs Vva Léon Huguenot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR

la paroisse d'Orléans - No 95,975 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Maronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, le 23 mars 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain terrain avec toutes les bâtiesses et améliorations qui s'y trouvent et se trouvent en dépendance, situés dans la dixième District de cette ville, dans la paroisse d'Orléans, Magnolia, Magnolia, Magnolia et Bad Robertson, ladite portion de terre commençant à cent vingt pieds de la rue Magnolia et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Maronne, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, et étant composée de tout le lot No 5 et de la moitié du lot No 6, et étant aussi la moitié de la portion de terre commençant du côté de la rue Magnolia et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Maronne, et appartenant tracé par George de Armas, v. par, en date du 26 mai 1905, annexé à un acte passé par devant Fred Zengel, notaire, le 21 juin 1910.

Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Legier & Gleason, avocats pour le demandeur.

17 fév - 17 18 24 - mars 9 10 17 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Amé.

liérée du Dixième District

Portant le No municipal 2824 rue Maronne, entre les rues Magnolia et Bad Robertson.

Security Building and Loan Association vs Robert M. Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

Paroisse d'Orléans - No 96,000 - En

vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Maronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, le 23 mars 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtiesses et améliorations qui s'y trouvent et se trouvent en dépendance, situés dans la dixième District de cette ville, dans la paroisse d'Orléans, Magnolia, Magnolia, Magnolia et Bad Robertson, ladite portion de terre commençant à cent vingt pieds de la rue Magnolia et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Maronne, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, et étant composée de tout le lot No 5 et de la moitié du lot No 6, et étant aussi la moitié de la portion de terre commençant du côté de la rue Magnolia et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Maronne, et appartenant tracé par George de Armas, v. par, en date du 26 mai 1905, annexé à un acte passé par devant Fred Zengel, notaire, le 21 juin 1910.

Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Beck, Walsh & Buck, avocats de la demanderesse.

17 fév - 17 24 - mars 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur amé-

liée du Cinquième District.

Formant l'enclosure des rues Powder et Elias (liet les rues Alix et Bonn).

John Brown vs Frank Cabell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

Paroisse d'Orléans - No 98,651 - En

vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Maronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, le 23 mars 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtiesses et améliorations qui s'y trouvent et se trouvent en dépendance, situés dans la dixième District de cette ville, dans la paroisse d'Orléans, Magnolia, Magnolia, Magnolia et Bad Robertson, ladite portion de terre commençant à cent vingt pieds de la rue Magnolia et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Maronne, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, et étant composée de tout le lot No 5 et de la moitié du lot No 6, et étant aussi la moitié de la portion de terre commençant du côté de la rue Magnolia et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Maronne, et appartenant tracé par George de Armas, v. par, en date du 26 mai 1905, annexé à un acte passé par devant Fred Zengel, notaire, le 21 juin 1910.

Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats pour le demandeur.

17 fév - 17 24 - mars 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Amé-

liérée du Dixième District.

Portant les Nos municipaux 3420 et 3422 rue Willow, entre l'avenue Louisiane et la rue Delachaise.

John F. Lindner vs Gustave Salomon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

Paroisse d'Orléans - No 91,424 - En

vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Maronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, le 23 mars 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtiesses et améliorations qui s'y trouvent et se trouvent en dépendance, situés dans la dixième District de cette ville, dans la paroisse d'Orléans, Magnolia, Magnolia, Magnolia et Bad Robertson, ladite portion de terre commençant à cent vingt pieds de la rue Magnolia et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Maronne, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, et étant composée de tout le lot No 5 et de la moitié du lot No 6, et étant aussi la moitié de la portion de terre commençant du côté de la rue Magnolia et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Maronne, et appartenant tracé par George de Armas, v. par, en date du 26 mai 1905, annexé à un acte passé par devant Fred Zengel, notaire, le 21 juin 1910.

Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Theodore Colton, avocat pour le demandeur.

27 jan - 27 28 - fév 3 10 17 24 - mars 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Sarah Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

Paroisse d'Orléans - No 92,498 - Division

B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en ont) en présence de J. P. Cordill, administrateur de cette succession, de servir par approbés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour: FRED MAN CONNELL, Greffier. - C. C. FRIEDRICH, avoc.

21 fév - 21 25 - mars 2

Succession de René Coston.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

Paroisse d'Orléans - No 91,770 - Di-

vision A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en ont) en présence de J. P. Cordill, administrateur de cette succession, de servir par approbés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour: FRED MAN CONNELL, Greffier. - C. C. FRIEDRICH, avoc.

21 fév - 21 25 - mars 2

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

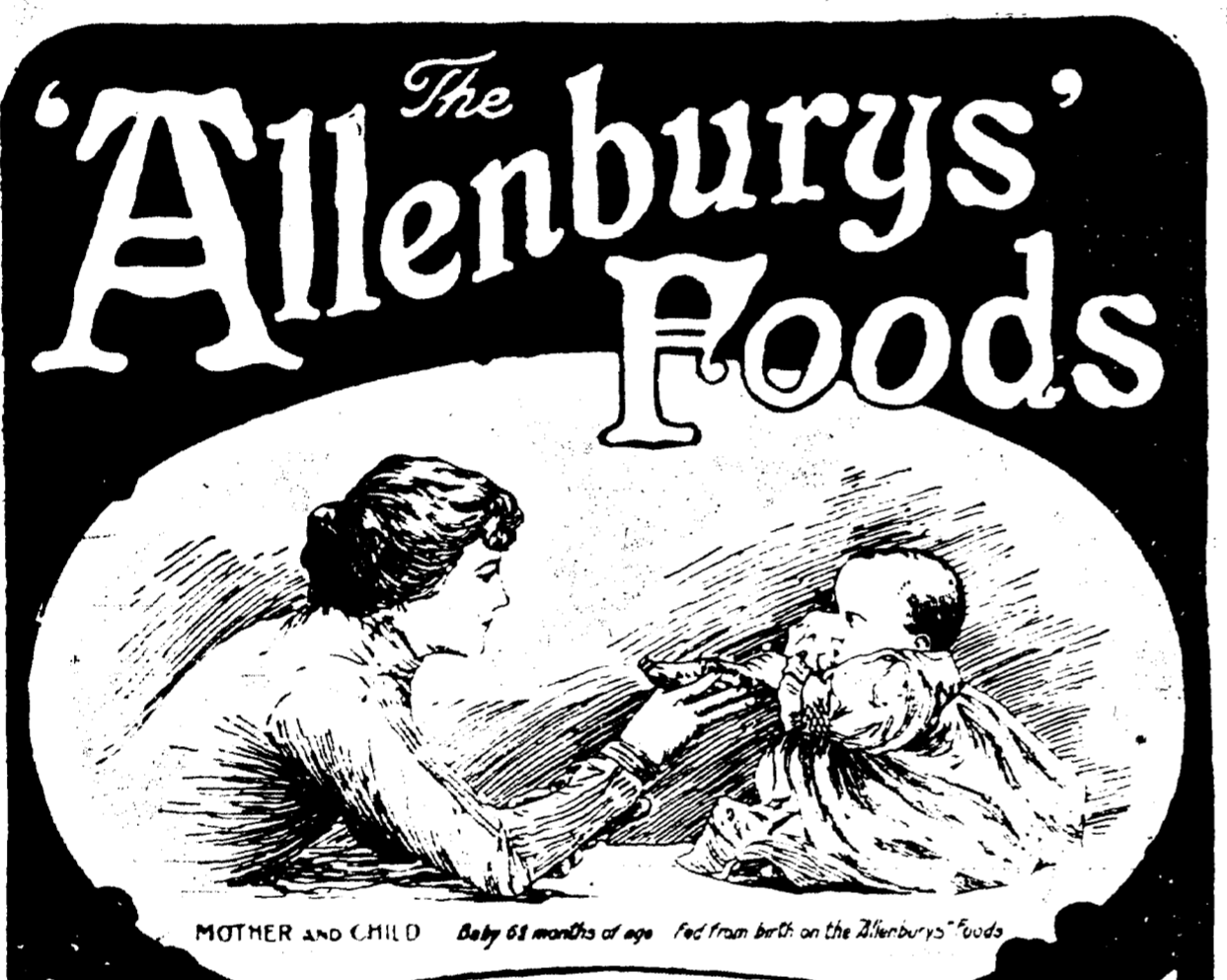
4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

FORIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.



Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois. Les Allenburys Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les Allenburys Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois. NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois. NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus. Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement. ALLEN & HANBURY Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE,

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

\$12 - - - Un An | \$6 - - - 6 Mois | \$3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

\$15.15 - - Un An | \$7.55 - - 6 Mois | \$3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

\$3.00 - - Un An | \$1.50 - - 6 Mois | \$1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

\$4.05 - - Un An | \$2.05 - - 6 Mois | \$1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traités sur Express.